

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 31 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 N° CC 144 /2017	<p>L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 21 mars 2017</p> <p>Mmes Marthe CUELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à M. Bernard THIBOUD, Estélita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, André-Gilles CHATAGNAT donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON</p> <p>Absent excusé : Jean VIOLLET</p> <p>Mme Carole BRETON a été élue secrétaire de séance</p>

Objet : Comptes administratifs du SMUR ; Budget Principal

S'agissant du vote du dernier compte administratif des EPCI fusionnés, dans la mesure où l'article L. 5211-41-3 du CGCT prévoit que l'ensemble des biens, droits et obligations des EPCI fusionnés sont transférés à l'EPCI issu de la fusion et que cet EPCI est substitué de plein droit aux anciens EPCI dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes, il revient à l'organe délibérant du nouvel EPCI d'adopter le dernier compte administratif des EPCI fusionnés.

Il est rappelé que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Les résultats reflètent la gestion des finances de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel, du Val des Usse, de la Semine et du SMUR de l'exercice 2016.

Il est demandé

- d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget principal,
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré approuve les comptes de gestion du Budget Principal du SMUR comme suit :

INVESTISSEMENT :	Montant en €
Dépenses d'investissement	- 79.089,19
Recettes d'investissement	208.713,08
Résultat d'investissement de l'exercice	129.623,89
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 143.696,76
Résultat cumulé au 31.12.2016 à affecter	- 14.072,87

FONCTIONNEMENT :	Montant en €
Dépenses de fonctionnement	- 176.943,46
Recettes de fonctionnement	211.299,48
Résultat de fonctionnement de l'exercice	34.356,02
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	20.927,13
Résultat cumulé au 31.12.2016 à affecter	55.283,15

Le Président

Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait conforme,
 Le président
 Paul RANNARD

